

# Swiss Jersey Night - KÜSSNACHT AM RIGI



## Règlement

### 1. Renseignements généraux

Heure et lieu :

L'exposition aura lieu le samedi 9 avril 2016 au Righalle à Küssnacht am Rigi.

Programme :

Samedi 9 avril

- 09.00-12.00 Arrivée des animaux
- 11:30 Ouverture officielle de l'exposition (avec repas de midi)
- 18:00 Apéro pour les sponsors
- 18:15 Divertissement, Kindertrachtentanzgruppe Küssnacht
- 19:00 Début de l'exposition : classement des catégories 1-3 puis choix de la championne junior
- 19:45 Divertissement, Turnerchörli Horw
- 20:00 Classement des catégories 4 – 6 puis choix de la meilleure mamelle intermédiaire et de la championne intermédiaire
- 21:00 Ouverture du bar
- 21:00 Divertissement, Tambourenverein Arth-Goldau
- 21:15 Coupe d'exploitation
- 21:30 Classement des catégories 7-10 puis choix de la meilleure mamelle adulte et de la championne adulte
- 22:25 Divertissement, Turnerchörli Horw
- 22:35 Choix de la grand championne & annonce des gagnants du concours régional
- 23:15 Aftershow – Party

Nous nous réservons le droit de modifications !

Animaux admis : vaches en lactation et génisses nées avant le 9 décembre 2015.

Les exposants doivent être propriétaires des animaux exposés et être inscrit comme cela à la BDTA.

Les animaux doivent satisfaire aux exigences énoncées dans le présent règlement.

Traite : Une machine à traire sera installée et pourra être utilisée.

Alimentation : l'exposant est responsable de l'alimentation de ses animaux. Du foin et de l'aliment concentré seront fournis par le comité. Il n'y aura pas d'abreuvoirs installés, mais il y aura sur place un grand bassin.

Assurance : L'assurance des animaux revient à son détenteur.

### 2. Animaux exposés

Police de règlement sur les épizooties

1. Les animaux exposés ne doivent pas être transportés avec des animaux non-exposés. Les animaux doivent être transportés dans des bétailières propres et uniquement destinées au transport des animaux.

2. Les animaux doivent posséder deux marques auriculaires BDTA officielles.

**Les animaux qui ne seront pas marqués correctement ne seront pas acceptés et ne pourront pas participer à l'exposition !**

3. Le comité choisit une personne responsable pour le contrôle de l'arrivée du bétail et annonce celui-ci à l'Office vétérinaire avant le début de l'exposition.

4. Seuls les animaux des exploitations qui ont le statut « aucun séquestre » seront acceptés.

5. Si à l'arrivée du bétail ou pendant l'exposition, une épizootie est suspectée la personne responsable et le vétérinaire prendront des dispositions pour éviter toute propagation.

6. Tout animal malade ou suspecté d'être malade sera isolé aux frais de l'exposant.

7. Les animaux doivent être accompagnés d'un document accompagnement correctement rempli. Il faudra le présenter aux organisateurs. Les animaux doivent être sortis de leur chapitre BDTA pendant l'exposition et y être réinscrits une fois rentrés à la maison. Le numéro BDTA de l'exposition est le 201251.3 et devra être inscrit comme exploitation de provenance.

8. BVD : seulement les animaux des exploitations qui ne sont pas sous séquestre peuvent participer. N'oubliez pas d'imprimer la feuille sur agate et de la présenter à votre arrivée !

9. Les animaux doivent être accompagnés d'un test négatif IBR récent (maximum 30 jours avant l'exposition) et devra être présenté à l'arrivée.

10. Le vétérinaire responsable de cette exposition est Mme Dr. Nicole Schmid, Office vétérinaire des cantons fondateurs, rue Föhneneich 15, 6440 Brunnen

Les animaux ne peuvent pas quitter l'exposition avant le choix des grandes championnes. Des arrangements avec le vétérinaire de contrôle seront exclus. Le chargement des animaux est possible uniquement dans l'espace prévu.

#### 2.1. Exposition des vaches et des jeunes animaux

Tous les animaux de la race Jersey qui participent à l'exposition sont à inscrire au SchauNet ou chez Daniela Häfelfinger, Lindenweg 5, 3360 Herzogenbuchsee le **15 mars 2016** au plus tard. Les formulaires d'inscriptions seront envoyés à chaque éleveur.

Frais d'inscription CHF 50.-

(L'enregistrement est uniquement valable une fois le paiement reçu.)

**Sparkasse Schwyz AG, Kto. 30-38163-7, IBAN CH56 0663 3740 1768 7511 9**

**Michael Fässler, Aahusweg 36, 6403 Küssnacht**

#### Compétition

Seront effectuées les concours suivants : les catégories sont formées selon l'âge de 10 animaux.

Cat. 1-3: Championne junior

Cat. 4-6: Championne intermédiaire & championne intermédiaire du pis

Cat. 7-10 : Championne senior & championne du pis

Championne intermédiaire et championne senior : Grande Championne

Les premières et deuxièmes de chaque catégorie concourent pour les championnats.

Le concours régional est calculé à partir du classement des catégories.

Concours spécial : la coupe d'exploitation, trois vaches harmonieuses provenant d'une ferme.

Les animaux seront présentés par le propriétaire ou leur aide dans le ring.

Recours : Il n'y a aucune possibilité de recours.

Règlements d'ASR : En s'inscrivant, l'éleveur s'engage, y compris pour la préparation et la présentation des animaux à respecter le règlement ASR . Différents contrôles seront effectués dans les écuries et sur le Ring.

#### **NOUVEAU**

**Cette année il est possible d'amener vos animaux déjà le vendredi soir et de partir le dimanche matin. Si vous souhaitez venir déjà vendredi s'il vous plaît adressez vous à Daniela Häfelfinger (079 346 87 43) ainsi une personne pourra être appelée pour l'arrivée du bétail.**

Dispositions finales :

En s'inscrivant, l'exposant s'engage à respecter les dispositions du présent règlement.

En cas d'imprévu, c'est le comité d'organisation qui décide.

Ce règlement a été approuvé par le Comité d'organisation le 05.02.2016

05.02.2016, le comité d'organisation de la Swissjerseynight

Nous vous souhaitons beaucoup de succès !

Nous répondons volontiers à vos questions :

Daniela Häfelfinger, Lindenweg 5, 3360 Herzogenbuchsee, Tel. 079 346 87 43, [jersey@jersey.ch](mailto:jersey@jersey.ch)